



## Employeur peut il m'obliger à remplir un planing

-----  
Par itsdjou

Bonjour

Actuellement je travaille dans une résidence de 240 appartement répartis sur 15 immeubles.  
Depuis le changement de conseil syndical, le nouveau président cherche à nous mener la vie dur en changeant nos habitudes nos manières de procéder, alors que tout tourne parfaitement depuis plus de 30 ans.

Il a récemment missionnées le syndic pour nous imposer à remplir un planning des tâches effectuées répartis dans chaque bâtiment. Un tableau a été affiché dans chaque bâtiment que nous devons remplir systématiquement à chaque fois.

Mes collègues et moi-même sommes contre cette idée qui est contre-productive et invasive.

Ma question, est-ce que mon employeur est en droit de m'imposer cette nouvelle réforme sans signer d'avenant ?  
Suis-je dans mon droit de refuser ?

J'attends un conseil et vos réponses.  
Merci d'avance :-)

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre employeur est libre de gérer son entreprise et donc l'organisation de travail de ses salariés dans la mesure où cela respecte votre contrat de travail .

Il est donc bien évidemment en droit de mettre un système de suivi des tâches ou de contrôle de votre travail .

Il n'a donc pas à demander votre accord, un refus serait considéré comme un acte d'insubordination, donc un comportement fautif pouvant amener sanction qui peut aller jusqu'au licenciement .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez considérer que cette organisation est contreproductive, mais c'est le problème de votre employeur.

En revanche ce n'est pas "invasif", c'est la prérogative de l'employeur que d'organiser les tâches de ses salariés et de gérer leur emploi du temps.

En dépit que "tourne parfaitement", le conseil syndical semble vouloir être en mesure de contrôler si les salariés font leur travail et quelles tâches sont effectuées. C'est leur droit. Il n'y a pas besoin d'avenant pour exiger des salariés qu'ils tiennent une liste des tâches qu'ils ont effectuées.

-----  
Par janus2

Il a récemment missionnées le syndic pour nous imposer à remplir un planning des tâches effectuées répartis dans chaque bâtiment. Un tableau a été affiché dans chaque bâtiment que nous devons remplir systématiquement à chaque fois.

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre. Le planning, c'est l'employeur qui doit le faire. Ce document vous dit ce que vous devez faire et à quel moment. Je ne vois pas comment vous pourriez remplir vous-même un tel document ?